

**MAIRIE  
DE  
POUXEUX**



*A 20 heures 30*

Effectif légal :	<b>19</b>
En exercice	<b>19</b>
Présents à la séance	<b>17</b>
Absents	<b>2</b>
Votants	<b>18</b>

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni le **jeudi 25 janvier 2018 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

Mme Edith GREMILLET a été nommée secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENTS</b>
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 <sup>er</sup> adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale		X		
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal		X	Jean-Louis THOMAS	
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale	X			

La séance est levée à 21 heures.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2018/001 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -  
Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

N° 2018/002 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2018/003 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges – Changement de statuts

- N° 2018/004 Fonction Publique – Personnels Contractuels – 04-02  
Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- N° 2018/005 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01  
Ouverture d'un poste d'adjoint administratif  
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2018/006 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Budget Principal – Budget de la forêt  
Ouverture de crédits avant le vote du budget

---

**Délibération n° 2018/001**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -**  
**Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2017**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.

---

**Délibération n° 2018/002**  
**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

a) A signé les marchés suivants :

Assurance Dommages aux biens (Allianz)

b) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
GALMICHE et ORY	Camille et Jeanne	97 rue du Faubourg	X		AN 122	<b>26/2017</b>
SAS RONAL		ZA LES SAVRONS	X		AL 46-47-50-51-52-53-54-55-125-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-150-122-123-124-126-127-128-142-143-144-146-147-148-149-171-173-175-67	<b>27/2017</b>
MILLOTTE	Josette	153 impasse de la Louvière	X		AD 115 AD 140 AD 143	<b>28/2017</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

---

**Délibération n° 2018/003**

**Institutions et vie politique – Intercommunalité – 05-07**

**Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges – Changement de statuts**

VU le code de Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-20,  
Vu la délibération n°44/06-12-2017 du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité  
des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le projet de statuts,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), tels que présentés.

---

**Délibération n° 2018/004**

**Fonction Publique - Personnels Contractuels**

**Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service périscolaire ;

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

**DECIDE** Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21h00.

Il devra justifier du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

---

**Délibération n° 2018/005**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01**

**Ouverture d'un poste d'adjoint administratif  
Modification du tableau des emplois permanents**

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet, à compter du 10 avril 2018

**MODIFIE** le tableau des emplois permanents conformément au tableau joint en annexe  
**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Délibération n° 2018/006**

**Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01**

**Budget Principal – Budget de la forêt**

**Ouverture de crédits avant le vote du Budget**

Monsieur le Maire expose qu'afin de régler certaines dépenses d'investissement, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'ouvrir les crédits budgétaires anticipés suivants, correspondants aux sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal d budget de l'eau, du budget de la forêt et du budget de la chaufferie, pour paiement des créanciers avant l'élaboration du Budget Primitif 2018, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**BUDGET PRINCIPAL**

Article	Objet	Montant TTC
2313	Travaux de voirie « Devant les Meix Laval la Treille »	7 317.17
	Total	<b>7 317.17</b>

**BUDGET DE LA FORET**

Article	Objet	Montant TTC
2312	Terrains	1 174.98
	Total	<b>1 174.98</b>

**DIT** que ces crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Transmis en Préfecture le 26-01-2018

Affiché le 30-01-2018